

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

Chargé de mission préparation et gestion des situations exceptionnelles

Famille professionnelle : Défense et sécurité

Emploi-type : DEF-70-A Gestionnaire de crise et responsable d'exercices

Catégorie : A

Corps : Attaché

Niveau d'emploi : 6 à 7 CCN

Groupe RIFSEEP : groupe 3

AFFECTATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE

Site : Siège Lyon Siège Clermont-Ferrand Délégation départementale

Direction : Santé Publique

Pôle : coordination à la préparation aux situations sanitaires exceptionnelles

Service/Unité :

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE D'AFFECTATION

La loi n° 2009-79 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires a décidé de la création d'agences régionales de santé.

Les agences régionales de santé sont dotées de compétences larges dans le pilotage des politiques de santé. Les ARS sont des établissements publics administratifs de l'Etat dotés de l'autonomie administrative et financière. Elles sont responsables de la mise en oeuvre de la politique nationale de santé en région. A ce titre elles exercent une responsabilité de régulateur et de financeur dans l'ensemble de leur champ de compétence.

En 2019, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes intègre plus de 900 agents qui travaillent au siège répartis sur 2 sites (Lyon, et Clermont Ferrand) ou dans les 12 délégations départementales. L'ARS est dotée d'un budget propre de près de 490 M € en 2016 intégrant le Fonds d'Intervention Régional ; la région ARA représente 13% du territoire national ; c'est la 4ème région européenne.

La mission principale du pôle est d'organiser et de coordonner la réponse de l'Agence à la gestion des situations exceptionnelles. A ce titre, le pôle

- coordonne la préparation des plans santé en lien avec le niveau national, zonal et les délégations
- détermine le programme annuel des exercices (avec l'appui des départements/préfets),
- assure les formations nécessaires pour les agents de l'ensemble de l'ARS, participe aux formations zonales
- contribue au pilotage de la gestion des situations exceptionnelles et s'assure de la participation de

toutes les directions afin de répondre à l'ensemble des missions de l'ARS,

- s'assure des mesures « défense » pour l'ARS,
- contribue aux entraînements du centre d'entraînement zonal
- assure le suivi et la mise à jour des protocoles préfets/ARS dans ce domaine de compétence,
- assure le lien avec Santé Publique France (Equipe de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS)).

Effectif du service : 10 personnes

DESCRIPTION DU POSTE

- 1- Participe à la rédaction des procédures internes du pôle et aux travaux de planification à l'échelon régional en lien avec les délégations départementales et les autres directions métiers ;
- 2- Assure les liaisons avec l'Etat-major interministériel de zone, participe aux travaux de planification à l'échelon zonal ;
- 3- Participe à la gestion des situations exceptionnelles ;
- 4- Participe aux exercices ou entraînement de mise en œuvre des plans et s'assure de l'exploitation des retours d'expérience ;
- 5- Participe à la préparation des formations et à l'animation des formations du parcours SSE à destination des personnels de l'ARS et des professionnels de santé de la région ;
- 6- Veille, en lien avec le conseiller défense et sécurité, à l'application des instructions interministérielles et ministérielles relatives au secret de la défense nationale (protection des documents comportant des informations classifiées et habilitation des personnels), et à la mise en œuvre de la planification VIGIPIRATE ;
- 7- Référent outils pour le pôle (ROR, SI SAMU, etc).

Activités annexes : Contribue à la sécurité des systèmes d'information ;

Participe aux groupes de travail nationaux.

Spécificités du poste / Contraintes :

- Déplacements au sein de la région Auvergne – Rhône-Alpes ;
- Participation obligatoire aux astreintes du pôle dans le respect des modalités définies dans la note de cadrage interne ;
- Habilitation confidentiel défense.

Partenaires institutionnels :

EXTERNES

- Administration centrale (DGS, service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité et département des urgences sanitaires) ;
- Préfecture de zone de défense sud-est ;
- Structures et opérateurs de niveau zonal (Etablissements de santé, Professionnels de santé)
- Santé Publique France ;
- SDIS, autres directions des services déconcentrés, etc

INTERNES

- Direction générale – directeurs métiers – délégués départementaux.

COMPÉTENCES REQUISES

Connaissances

E : expert (niv.4) / M : maîtrise (niv.3) / A : application (niv.2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Environnement institutionnel et administratif		x		
Principes et outils de planification	x			
Gestion de crise (concepts et outils)	x			
Conséquences et gestion des risques NRBC		x		

Savoir-Faire

E : expert (niv.4) / M : maîtrise (niv.3) / A : application (niv.2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Planifier les activités et les échéances		x		
Evaluer des situations complexes		x		
Avoir une vision stratégique et anticipatrice		x		
Mettre en œuvre la communication de crise		x		
Planifier à chaud		x		
Animation d'équipe		x		

Savoir-Être

E : expert (niv.4) / M : maîtrise (niv.3) / A : application (niv.2) / N : notions (niv. 1)	Niveau de mise en œuvre			
	E (4)	M (3)	A (2)	N (1)
Faire preuve de discrétion professionnelle		x		
Sens des relations humaines, et service public		x		
Disponibilité, réactivité, sens de l'initiative		x		

POSITIONNEMENT DANS LA HIERARCHIE

Liens hiérarchiques : Missions exercées sous la responsabilité du responsable du pôle Coordination de la Préparation aux Situations Exceptionnelles

Liens fonctionnels : Conseiller Défense et Sécurité

Le Conseiller Défense et Sécurité pour les thématiques liées à la défense et à la sécurité.